

**UNION LOCALE**

**DES SYNDICATS CGT**

**DE BOURGES**



5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25

Fax : 02.48.65.50.27

Port : 06 87 26 05 35

Email : [cgt.ul.bourges@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.bourges@wanadoo.fr)

Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Pour le droit à la santé  
et à la vie pour tous,  
au travail et à la  
retraite !

La santé au travail et le départ anticipé à la retraite, pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, font l'objet de négociations entre les organisations syndicales représentant les salariés et celles représentant les employeurs.

L'exposition aux bruits, aux produits chimiques, à la chaleur, les nouvelles formes de management et d'organisation du travail, tout cela a des conséquences sur votre santé. Vous êtes sans doute concerné.

### Agir pour faire connaître et faire reconnaître la réalité du travail

Le patronat aujourd'hui masque les réalités du travail et ses conséquences pour les salariés.

Pourtant, une enquête du ministère du travail montrait en 2006 qu'entre 1998 et 2005 l'intensification du travail restait à des niveaux très élevés et que cette pression continuait à s'aggraver pour les ouvriers(es) et employé(es).

Pourtant, une conférence de presse de la sécurité sociale, le 30 janvier 2007 révélait 11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles alors que seulement 2 059 sont reconnus par la Sécurité sociale en 2005.

Pourtant, toutes les enquêtes menées ces dernières années par les différents services de l'état révèlent une sous déclaration massive des accidents du travail et des maladies professionnelles, organisée par les employeurs.

Pourtant, les inégalités d'espérance de vie continuent de s'accroître en même temps que s'allonge la durée de vie.

La Cgt veut que cette réalité soit connue et reconnue. Elle veut que cette réalité change.

Les employeurs doivent pleinement assumer leur responsabilité.

Les procès relatifs à l'amiante ont conduit les tribunaux à faire évoluer la jurisprudence : les employeurs sont désormais tenus à « une obligation de sécurité de résultat » à l'égard de tous les salariés.

### Intervenir sur le travail

Le travail, sa valeur, sa place et son rôle dans la société sont au cœur des débats actuels.

Dans les comptes des entreprises, le travail est présenté comme un coût. Ce n'est pas normal !

Cette présentation sert d'alibi aux employeurs pour justifier leur choix de peser sur le « coût » du travail pour augmenter leur profit.

C'est parce que le travail n'est pas reconnu à sa juste valeur qu'on incite les salariés à travailler plus pour gagner plus, à faire des heures supplémentaires...

Mais si le travail était reconnu comme un droit, à sa juste valeur, pour pouvoir vivre, construire des projets, contribuer au développement de la société, la question serait-elle alors de travailler plus ou de travailler autrement ?

Chacune, chacun doit pouvoir construire sa propre vie par son travail.

Intervenir sur son travail, sur son environnement, sur la manière dont il est organisé conditionne sa santé et donc sa vie, aujourd'hui et demain, dans et hors de l'entreprise et après une vie de travail.

Préserver sa santé, c'est précieux

La Cgt propose :

- le développement de la prévention pour supprimer les risques professionnels, transformer les situations de travail. Des droits nouveaux, des moyens doivent être mis à la disposition des salariés, des Chsct de sites créés dans tous les bassins d'emplois,
- un système de financement, par les employeurs, des accidents de travail et des maladies professionnelles qui les incite à la prévention,
- une indemnisation synonyme de justice. Les victimes du travail doivent être indemnisées par

la prise en compte de la totalité des préjudices subis,

- la reconnaissance dans tous les régimes, d'un droit à départ anticipé en retraite pour les salariés qui ont exercé des travaux pénibles et astreignants.

Dans votre entreprise, la Cgt vous propose de débattre entre vous et avec votre syndicat de l'organisation et des conditions de travail.

Dans ce cadre, des outils doivent être mis à votre disposition par l'employeur :

- le document unique d'évaluation des risques à partir de votre vécu, du travail tel qu'il est réellement exécuté ;
- les fiches d'exposition aux postes de travail...

Avec votre Chsct et votre syndicat, utilisez ces outils techniques.

Dans les collectifs de travail, élaborons, revendiquons et agissons, ensemble, pour améliorer nos conditions de travail et de vie dans et hors les entreprises.

# .....

**Je souhaite :**

- prendre contact
- me syndiquer

**BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION**



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à La Cgt - Union Locale de Bourges - 5 Boulevard Clémenceau - 18000 BOURGES  
Tél : 02 48 65 36 25 - Fax 02 48 65 50 27 - Courriel : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr